

Communiqué de presse

02 mars 2020

LA FFE ET L'ONF

RENOUVELLENT LEUR PARTENARIAT



©Quentin Ebrard/ONF

Liés depuis 2012, la Fédération Française d'Équitation (FFE) et l'Office national des forêts (ONF) renouvellent leur partenariat, dans une démarche de collaboration renforcée.

Dominique de Villebonne, représentant Bertrand Munch, directeur général de l'ONF et Serge Lecomte, président de la FFE, ont officialisé cette nouvelle convention 2020-2026 à l'occasion du Salon international de l'Agriculture, vendredi 28 février.

Avec plus de 700 millions de visites par an, la forêt française est un espace de nature très fréquenté. Face à une demande croissante de loisirs et de sports nature, dont l'équitation, la Fédération Française d'Équitation et l'Office national des forêts poursuivent l'objectif commun d'organiser l'accueil et l'information des cavaliers en milieu naturel en cohérence avec les enjeux du développement durable, de la protection de l'environnement et de la sécurité du public.

La convention cadre signée pour la période 2020-2026 rappelle les principes généraux applicables à la pratique de l'équitation en forêt, en lien avec la réglementation actuelle, et définit les modalités du partenariat FFE / ONF.

Les principaux thèmes abordés sont : l'accueil et la circulation des cavaliers et meneurs en tenant compte de la fragilité des milieux forestiers ; les itinéraires équestres en forêt ; l'organisation de manifestations ou rassemblements de cavaliers ; les actions communes de formation, d'animation et de communication ; diverses dispositions liées à la diffusion de la convention et à sa déclinaison au niveau local notamment.



©FFE/PS

En concertation, la FFE et l'ONF ont souhaité apporter plusieurs nouveautés à leur partenariat :

- **des facilités concernant le balisage en forêt domaniale.**

Le formulaire national de demande d'utilisation de la marque officielle de balisage équestre sera utilisé pour les itinéraires en forêt domaniale.

Dans le cadre de manifestations ou rassemblements, les modalités de balisage sont assouplies (délais allongés pour la pose / le retrait des balises, accessibilité de véhicules pour ces opérations de balisage).

- **une homogénéisation de la procédure de demande d'autorisation pour l'organisation de manifestations équestres fédérales en forêt domaniale.**

Un formulaire national figure en annexe de la convention-cadre, et les demandes seront facilitées grâce à la Déclaration unique de compétition (DUC) ou de manifestation (DUM).

L'ONF s'inscrit dans une démarche de sensibilisation pour expliquer l'avis rendu.

- **une convention dédiée pour les itinéraires équestres fédéraux traversant plusieurs directions territoriales de l'ONF, facilitant leur mise en œuvre.**

Cette nouvelle convention va permettre à la FFE et l'ONF de renforcer la qualité des échanges entre forestiers et cavaliers et l'efficacité de leur partenariat sur les territoires forestiers domaniaux.

Contacts presse

FFE
Cécilia Do-Teggour
cecilia.doteggour@ffe.com
Tél. 02 54 94 46 83

ONF
Christiane Baroche
presse@onf.fr
Tél. 06 07 78 09 84